



Une représentation de l'Avare à la CERA?

Une représentation de la pièce de théâtre l'Avare, voici le sentiment qui est le nôtre au sortir de la dernière réunion de négociations, jeudi 10 février. Les premières déclarations de la direction sur le contour du futur accord d'intéressement, qui couvrira les années 2022 à 2024, nous ont fait penser que nous avons assisté à une représentation de cette célèbre pièce de Molière.

Et pour cause ! La direction affirme aux élus que le montant des enveloppes d'intéressement versées ces dernières années, qui ne sont que le reflet de la richesse produite, ne lui permettent pas d'envisager des mesures de hausses collectives des salaires.

Pour remédier à ce constat et permettre une politique salariale plus volontariste, la direction souhaite, pour le prochain accord, abaisser le plafond de l'enveloppe d'intéressement de 16 à 14% de la masse salariale, afin d'être en capacité de mettre en place, selon ses dires, des mesures collectives sur les salaires. Pour le SU/UNSA, cette proposition s'apparente à un marché de dupes !

Compte tenu des résultats que sont ceux de la CERA depuis des années, de ses ambitions et des fonds propres qui augmentent outrageusement, c'est un comble ! Ce serait aux salariés qui créent cette richesse, parfois au détriment de leur santé, de se serrer la ceinture.

Pour le SU/UNSA, cela revient à dire que les salariés se financeront eux-mêmes leurs futures augmentations ! Voilà un concept fallacieux de politique salariale qui, s'il s'applique à la CERA, risque de faire des émules parmi les dirigeants du groupe !

Nos dirigeants ne ressentent probablement pas les effets de l'inflation de la même manière que la plupart des salariés, question de niveau de revenus sans doute, car si tel était le cas, ils n'oseraient pas proposer ce marchandage indécent. Ils ne feront pas croire au personnel que la CERA ne peut pas avoir simultanément une politique salariale juste et un partage de la richesse créée équitable. C'est de la malhonnêteté intellectuelle !

**Monsieur DENIZOT, les salariés ne l'accepteront pas,
ne les poussez pas à bout !**

Rejoignez-nous !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____

Prénom : _____

Née le : _____ **à :** _____

Adresse personnelle :

Email perso (facultatif) : _____

Tél. perso (facultatif) :

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ **Code ES :** _____

Emploi occupé : _____ **Classification :** _____

Temps de travail (%) :

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.